



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JPB/JW

P.V. SECS 15

## Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

### Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2016

#### Ordre du jour :

1. Bilan par Madame la Ministre de l'Egalité des chances sur la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW: Commission on the Status of Women) des Nations unies
2. Divers

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Taina Bofferding remplaçant M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Tess Burton, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Hansen remplaçant Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens

Mme Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances

Mme Maryse Fisch, du Ministère de l'Egalité des chances

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Martine Mergen, M. Serge Urbany

\*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

\*

## 1. **Bilan par Madame la Ministre de l'Egalité des chances sur la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW: Commission on the Status of Women) des Nations unies**

La réunion de la commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports du lundi, 22 mars 2016, a vu Madame Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances, dresser, devant les membres de la commission, un bilan de la **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women)** des Nations unies à New York.

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial (en fait, le principal organe intergouvernemental mondial) dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La CSW est une commission fonctionnelle de l'ECOSOC et a été créée suite à l'adoption de la résolution 11 (II) du 21 juin 1946 de l'ECOSOC, avec la mission de préparer des recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif.

En 1996, dans sa résolution 1996/6, l'ECOSOC a élargi le mandat de la CSW. Il a en outre été décidé que celle-ci devrait jouer un rôle de premier plan dans l'examen, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre dans les activités des Nations unies.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations unies et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations unies à New York pour la session annuelle de la CSW.

Généralement tenue pendant dix jours au mois de mars, la session offre l'occasion :

- d'évaluer les progrès accomplis et les écarts à combler dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 (document de référence en matière de lutte pour l'égalité des sexes à l'échelle internationale) et la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en 2000 (Beijing +5) ;
- de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales ; et
- de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde.

La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les partisans, les chercheurs et les militants des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les Etats membres conviennent des mesures à adopter pour accélérer les progrès et promouvoir la pleine jouissance par les femmes de leurs droits politiques, économiques et sociaux. Les conclusions et recommandations de chaque session sont transmises à l'ECOSOC afin qu'il en assure le suivi.

La **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women)** des Nations unies s'est déroulée du 14 au 24 mars 2016 à New York. Elle a eu pour thème prioritaire « ***L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable*** ».

Aux dires de Madame la Ministre, la palette des sujets abordés lors de cette 60<sup>e</sup> session fut très large, eu égard aussi aux nombreux pays représentés, parmi lesquels certains n'accordent pas encore le moindre droit aux femmes, tandis que d'autres se montrent exemplaires en la matière, allant jusqu'à promouvoir une parité entre hommes et femmes dans les plus hautes instances de décision, notamment gouvernementales. En ce sens, le Canada, briguant une place de membre non permanent au sein du Conseil de sécurité pour 2022, a fait tache d'huile en se déplaçant à New York avec tous les membres féminins (5) de son équipe gouvernementale paritaire. Par ce geste, Monsieur Justin Trudeau, Premier ministre canadien depuis le 4 novembre 2015, à la tête d'un gouvernement parfaitement paritaire, a voulu montrer son attachement au féminisme et l'importance qu'il accorde à l'égalité des genres ainsi qu'à l'autonomisation des femmes.

En 2000, la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing +5) avait défini les préalables et les instruments de mesure pour constater les progrès réalisés et les insuffisances dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. Depuis lors, le plus grand progrès enregistré est une participation de plus en plus accrue des filles à l'enseignement, c'est-à-dire que de plus en plus de filles à travers le monde peuvent jouir d'une éducation à l'école, ce qui jadis ne fut pas à leur portée. Il s'agit d'un pas en avant considérable, occulté quelque peu par des zones d'ombre telles que les nouvelles formes de violence envers les femmes et notamment les femmes réfugiées.

Cependant, lors de la **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women)** dans l'enceinte des Nations unies à New York, plus aucune discussion n'a mis en doute l'impérieuse nécessité d'œuvrer en faveur de la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. Furent également évalués les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions auxquelles était parvenue la 57<sup>e</sup> session en 2013, à propos de « ***l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles*** ».

La **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme** a également vu se dérouler pendant 9 jours de nombreuses tables rondes et d'autres débats de haut niveau, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi que des discussions d'experts et des réunions ministérielles. De nombreux événements en parallèle, afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels pour la réalisation de l'égalité des sexes, ont également eu lieu.

Dans son allocution – Madame Lydia Mutsch a pu parler tout de suite après le message délivré par l'actuelle Présidence néerlandaise du Conseil de l'UE -, la Ministre a insisté sur le fait que, malgré l'insertion des femmes dans le nouveau programme de développement durable (programme comprenant un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030) adopté par les Etats membres de l'ONU en septembre 2015, 1 objectif indépendant des 17 autres doit prévaloir : celui de l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des femmes par rapport aux hommes.

Dans ce contexte, il s'agira de combattre et d'éliminer toutes formes de discrimination ainsi que de promouvoir une égalité de fait entre femmes et hommes, que ce soit à un niveau professionnel, familial, politique ou encore sociétal.

Aux yeux de Madame la Ministre, c'est bien dans le domaine de la prise de décision que persiste le plus grand nombre de discriminations. Selon elle, il faut un large éventail de mesures, aussi bien contraignantes (par le biais de lois) que volontaires pour être à même de supprimer les inégalités en matière de prise de décision.

Devant les députés de la commission de l'Égalité des chances, Madame la Ministre s'est félicitée ensuite de l'intervention du Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Xavier Bettel en plénière du sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, le 27 septembre 2015, ainsi que, plus particulièrement, d'une réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, où Monsieur Bettel a délivré plusieurs messages forts en matière de promotion des droits des femmes.

Arguant que ces derniers lui ont beaucoup servi à l'occasion de son récent déplacement au siège des Nations unies pour participer à la **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme**, Madame la Ministre ne se prive pas de les rappeler et de les ériger en autant de grandes priorités, inscrites non seulement dans le programme gouvernemental, mais aussi dans le Plan luxembourgeois d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018, à savoir :

- l'élimination des inégalités dans la prise de décision, surtout dans les domaines politique et économique par la mise en œuvre d'une politique volontariste en la matière (imposition de quotas de femmes - à chaque fois de 40% - dans tous les conseils d'administration des établissements publics au Luxembourg ; dans les nominations au sein de conseils d'administration d'entreprises privées que l'Etat peut pourvoir en tant qu'actionnaire ; sur les listes de candidatures à l'occasion des élections législatives) ;
- l'implication active des hommes dans la recherche de l'égalité hommes-femmes (notamment dans la réorganisation du marché du travail et la répartition équitable du volume de travail par la réforme du congé parentale p.ex.) ainsi que dans la lutte contre les violences domestiques où les hommes doivent devenir des partenaires à part entière (raison pour laquelle le Luxembourg s'engage à ratifier la Convention d'Istanbul dans les meilleurs délais) ;
- l'intégration transversale de la dimension du genre dans toutes les politiques au Luxembourg (accès des femmes et des filles aux mêmes études que les hommes et les garçons) et poursuite au niveau des écoles des campagnes de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes (représentation de la femme dans les espaces publics p.ex.) ;
- la persévérance dans la lutte contre toute forme de discrimination (notamment sexiste) et mise en place d'une culture d'égalité et d'inclusion aussi bien au niveau national qu'au niveau international (notamment à travers l'aide publique au développement luxembourgeoise, se caractérisant par une prise en compte systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les interventions).

Au cours d'une table ronde ministérielle, organisée lors de la **60<sup>e</sup> session** de la **Commission de la condition de la femme**, sur le thème du renforcement du cadre légal, normatif et politique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la Ministre n'a pas hésité à citer, en tant que bonnes pratiques, les partenariats formels mis en place au

Luxembourg avec l'ensemble des acteurs concernés notamment en matière de coopération interministérielle, de prostitution, de lutte contre la violence domestique (prenant en charge aussi bien les victimes que les auteurs de violences à l'égard des femmes) et de travail féminin.

Comme message, elle a véhiculé à ses interlocuteurs qu'il faut un partenariat avec tous les acteurs centraux (ONG, acteurs du terrain etc.) qui doivent être impliqués dans la discussion ainsi que l'élaboration de plans d'action multiformes pouvant aller de la simple déclaration d'intention jusqu'à un mix de mesures volontaires et contraignantes.

Lors d'une réunion de coordination des ministres en charge de l'égalité entre hommes et femmes de l'Union européenne pour discuter des moyens de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexuel, Madame Lydia Mutsch a tenu à souligner l'importance d'une éducation sexuelle et affective basée sur le respect mutuel et sur la lutte contre les stéréotypes liés au genre. Ce fut aussi l'occasion pour les ministres d'avoir un échange de vues sur la prise en compte de la dimension du genre dans la crise migratoire actuelle et notamment l'accueil des femmes réfugiées, sachant que la situation des réfugiés, tragédie humanitaire, est susceptible de dégrader encore davantage les droits des femmes et des enfants.

En conclusion de son voyage à New York et de sa participation à la **60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women)** des Nations unies, Madame la Ministre se veut lucide. Si un certain nombre de progrès ont pu être réalisés (notamment en matière de lutte contre la pauvreté des femmes et un meilleur accès de leur part à l'éducation, l'enseignement et la justice), il n'en demeure pas moins qu'aucun pays au monde, ni même le Canada, n'a réussi jusqu'à présent à réaliser une égalité parfaite entre femmes et hommes. L'égalité en matière de prise de décision (politique et économique) ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes demeurent en effet deux sujets brûlants auxquels il faudra s'attaquer en vue de renforcer encore davantage les droits de la femme.

En marge de la **60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women)** des Nations unies à New York, Madame la Ministre a saisi l'occasion pour rencontrer en tête-à-tête un certain nombre de ses homologues.

Avec Madame Sylvie Durrer, directrice générale du Bureau fédéral suisse de l'égalité entre hommes et femmes, elle a notamment évoqué la représentation des femmes dans la prise de décision politique en République helvétique.

Furent également abordés :

- les efforts fournis de part et d'autre pour atteindre l'égalité de salaire entre hommes et femmes et pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision économique, notamment au niveau des conseils d'administration ;
- ainsi que la conférence internationale sur les hommes et les politiques d'égalité qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2016 à Esch-sur-Alzette, sujet pour lequel la Suisse sera un interlocuteur privilégié eu égard à ses expériences de longue date en la matière.

Madame la Ministre a également pu s'échanger avec ses homologues autrichienne et allemande. Avec Madame Gabriele Heinisch-Hosek, Ministre fédérale de l'Enseignement et des Droits de la femme de l'Autriche, elle a pu évoquer les politiques nationales respectives en matière d'égalité des femmes et des hommes tandis qu'avec Madame Elke Ferner,

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre fédérale des Femmes (Parlamentarische Staatssekretärin bei der Bundesfrauenministerin), elle a pu s'entretenir de l'accueil et de la prise en charge des femmes réfugiées. A ce sujet, elle signale aux membres de la commission qu'au Luxembourg, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) assure la prise en charge psychologique des femmes réfugiées devenues victimes de violences, alors que l'Office, en collaboration avec le Ministère de la Santé, s'occupe de la prise en charge mentale des femmes migrantes.

Finalement, à l'occasion de son périple new-yorkais, Madame la Ministre fut encore reçue par Madame Zainab Bangura, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies, chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits armés.

Ayant fait de la thématique des femmes, de la paix et de la sécurité une de ses priorités durant son mandat de membre non-permanent du Conseil de sécurité, le Luxembourg continue à soutenir activement et financièrement non seulement la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans les conflits armés, mais également la consolidation et la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les situations de l'après-conflit.

## **2. Divers**

Sous divers, aucun point n'a été abordé.

Luxembourg, le 22 mars 2016

Le secrétaire-administrateur,  
Jean-Paul Bever

La Présidente,  
Cécile Hemmen